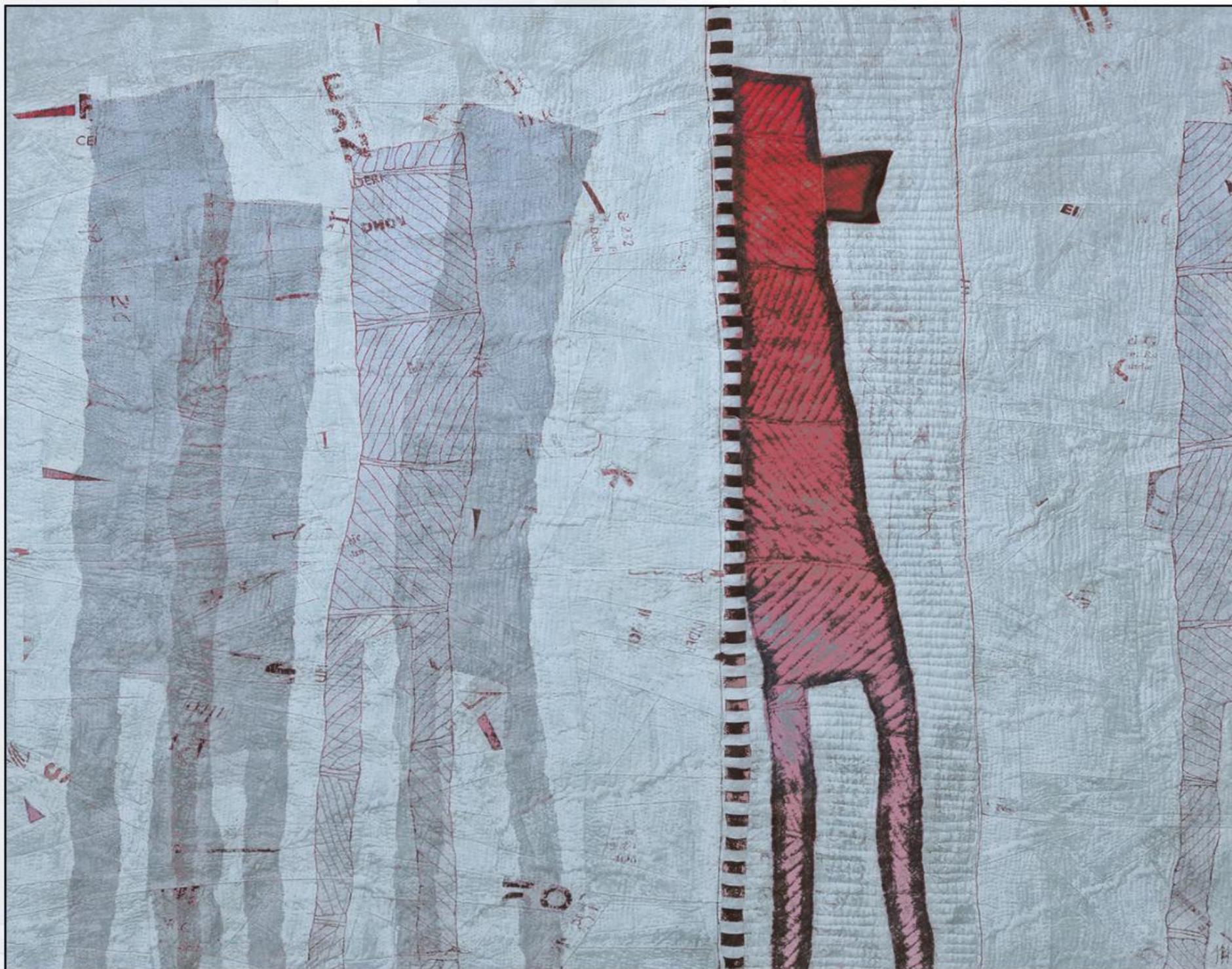


The background is a complex, abstract composition of overlapping geometric shapes and lines. It features a mix of colors including light beige, pale purple, and soft blue. Thin, dark lines crisscross the space, creating a sense of depth and movement. Small, light blue 'x' marks are scattered throughout, and a single red 'x' is visible on the left side. A stylized atomic symbol is positioned above the letter 'i' in the word 'EMANI'.

EMANI  
rapport annuel  
2016



The walk

Robert Piccart

**Rapport annuel 2016  
du Conseil d'Administration et  
du Commissaire Réviseur à  
l'Assemblée Générale du  
16 juin 2017**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999  
Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux biens" et  
"Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:  
Av. Jules Bordet, 166 – B 4  
B 1140 Bruxelles  
Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10  
Fax. +32 (0)2 705 72 92



## Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre

### Compte de résultat

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Cotisations acquises, nette de réassurance	23.438.978	22.890.993	22.836.670	22.990.326	24.884.212
Sinistres	-11.246.762	-286.275	-2.624.921	1.513.702	-13.900.142
Frais	-3.640.421	-3.712.671	-3.414.077	-3.157.549	-2.931.346
Autres produits	32.630	641	15.868	-12.747	9.910
Produits d'investissement	1.014.327	1.158.390	6.341.961	-534.805	16.312.444
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>9.598.752</b>	<b>20.051.077</b>	<b>23.155.502</b>	<b>20.798.927</b>	<b>24.375.078</b>
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes	-8.550.093	-19.503.347	-16.920.203	-21.389.420	-8.062.631
Taxes	-1.039	-348	-308	-283	0
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>1.047.620</b>	<b>547.382</b>	<b>6.234.991</b>	<b>-590.776</b>	<b>16.312.444</b>

### Bilan

Actif	298.849.924	272.136.119	253.910.139	239.000.192	235.522.370
Passif	-47.987.712	-30.901.382	-32.746.529	-41.000.824	-58.430.953
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	250.862.212	241.234.738	221.163.611	197.999.368	177.091.415



## Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration *
11	Comités consultatifs
13	Direction Générale
13	Réviseurs d'Entreprises
14	Message du Président
15	Description des activités
17	Rapport du Conseil d'Administration
22	Rapport de Régie d'Entreprise
24	Rapport du Commissaire Réviseur
27	Bilans et Compte de résultats
31	Annexe aux comptes financiers



## Membres

AB SVAFO  
AREVA NP Inc.  
AREVA SA  
Axpo Power AG  
Axpo Trading AG  
Belgoprocess NV  
BKW Energie AG  
British Energy Ltd  
Bruce Power L.P.  
BWX Technologies Inc.  
Centrales Nucléaires en Participation (CNP)  
ČEZ a.s.  
Comanche Peak Power Company LLC  
EDF  
Elektricitets-Produktiemaatschappij Zuid-Nederland (EPZ NV)  
EnBW Energie Baden Württemberg AG  
EnBW Kernkraft GmbH  
ENEL \*  
Energy Solutions  
Eskom Holdings SOC Ltd.  
Eurodif Production SA  
European Commission - JRC: Geel Site  
European Commission - JRC: ISPRA Site  
European Commission - JRC: Karlsruhe Site  
European Commission - JRC: Petten Site  
FBFC International SA  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
Fortum Power & Heat Oy  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)  
Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)

Indiana Michigan Power Company  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG  
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
MVM Paks Nuclear Power Plant (PAKS)  
New Brunswick Power Holding Corp. (NB Power)  
Northern State Power Company - Minnesota (NSP-M) \*  
OKG AB  
Omaha Public Power District (OPPD)  
Ontario Power Generation (OPG)  
Pacific Gas & Electric Company (PG&E)  
PreussenElektra GmbH  
Ringhals AB  
RWE Power AG / Gundremmingen  
SCK-CEN  
Slovenské Elektrárne a.s./ ENEL  
Socatri SARL  
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA (SNN)  
South Carolina Electric & Gas (SCE&G)  
Studsvik AB  
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)  
Sydkraft Nuclear Power AB  
Teollisuuden Voima Oyj (TVO)  
Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri  
Urenco Ltd  
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH  
Westinghouse Electric Company LLC  
Westinghouse Electric UK Holdings Ltd  
Zwischenlager Würenlingen AG (Zwilag)

\* Membres non-assurés



# Représentants des Membres

## Membre

### Afrique du Sud

Eskom Holdings SOC Ltd.

### Allemagne

EnBW Energie Baden Württemberg AG  
 EnBW Kernkraft GmbH  
 European Commission - JRC: Karlsruhe Site  
 Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)  
 Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
 Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
 PreussenElektra GmbH  
 RWE Power AG / Gundremmingen  
 Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH

### Belgique

Belgoprocess NV  
 European Commission - JRC: Geel Site  
 FBFC International SA  
 SCK-CEN

### Canada

Bruce Power L.P.  
 New Brunswick Power Holding Corp. (NB Power)  
 Ontario Power Generation (OPG)

### Etats-Unis

AREVA NP Inc.  
 BWX Technologies Inc.  
 Comanche Peak Power Company LLC  
 Energy Solutions  
 Indiana Michigan Power Company  
 Northern State Power Company - Minnesota (NSP-M) \*  
 Omaha Public Power District (OPPD)  
 Pacific Gas & Electric Company (PG&E)  
 South Carolina Electric & Gas (SCE&G)  
 Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri  
 Westinghouse Electric Company LLC

\* Membre non-assuré

## Représentant

J. Kilani

E. Wissmann  
 E. Wissmann  
 J.P. Michel  
 H. Näser  
 J. Haaf  
 E. Wissmann  
 S. Kurz  
 J. Haaf  
 T. Hallqvist

P. Lannoy  
 J.P. Michel  
 P. Daurès  
 C. Legrain

K. Kelly  
 A. Slipp  
 D. Tang

E. Laugier  
 T. Fischer  
 A.J. Akaydin  
 D. Nilsson  
 S. Haynes  
 R. Miller  
 L. Hough  
 J. Markland  
 J. Mellette  
 M. Blair  
 M. Sweeney

## Suppléant

C.D. Bölle  
 C.D. Bölle  
 R. Lennartz  
 K. Scheer  
 J. Grundmann  
 C.D. Bölle  
 L. Barchewitz  
 J. Grundmann  
 K. Wanjek

R. Lennartz  
 E. Laugier

J. Lee

L. Harris  
 D. Black  
 S. Barbour

L. Groff

J. Thurber

M. Cannon  
 S. Wibbenmeyer  
 D. Gries

# Représentants des Membres

## Membre

### Finlande

Fortum Power & Heat Oy  
Teollisuuden Voima Oyj (TVO)

### France

AREVA SA  
EDF  
Eurodif Production SA  
Socatri SARL

### Grande Bretagne

British Energy Ltd  
Urenco Ltd  
Westinghouse Electric UK Holdings Ltd

### Hongrie

MVM Paks Nuclear Power Plant (PAKS)

### Italie

European Commission - JRC: ISPRA Site  
ENEL \*

### Pays-Bas

Elektriciteits-Produktiemaatschappij Zuid-Nederland (EPZ NV)  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)  
European Commission - JRC: Petten Site

### République Slovaque

Slovenské Elektrárne a.s./ ENEL

### République Tchèque

ČEZ a.s.

### Roumanie

Societatea Nationala Nuclearelectrica SA (SNN)

## Représentant

M. Kautonen  
J. Javanainen

E. Laugier  
B. Alleman  
R. Jiménez-Shaw  
M. Saléra-Cordier

K. Sinclair  
I. Mance  
M. Sweeney

C. Szinger

J.P. Michel  
G. Frea

B.P. Jobse  
G.J. Geertsema  
J.P. Michel

Z. Šípošová

V. Hronek

P. Budulan

## Suppléant

M. Huopainen  
L. Piekkari

B. Wagner  
M. Saléra-Cordier  
R. Jiménez-Shaw

A. Russell  
R. Hermon  
D. Gries

R. Lennartz  
R. Melandri

R. Lennartz

M. Vandliková

J. Ortman

A. Havris

\* Membre non-assuré



## Représentants des Membres

### Membre

#### Suède

AB SVAFO  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
OKG AB  
Ringhals AB  
Studsvik AB  
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)  
Sydkraft Nuclear Power AB

#### Suisse

Axpo Power AG  
Axpo Trading AG  
BKW Energie AG  
Centrales Nucléaires en Participation (CNP)  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG  
Zwischenlager Würenlingen AG (Zwilag)

### Représentant

S. Ordéus  
T. Hallqvist  
R. Danielsson  
T. Hallqvist  
T. Samuelsson  
A. Ingman  
P. Sätmark

T. Erb  
T. Erb  
M. Mooser  
C. Vessiller  
M. Plaschy  
T. Erb  
T. Erb

### Suppléant

A. Lundh  
B. Gullefors

A. Sandberg

B. Sundman  
B. Svensson

U. Schwegler

\* Membre non-assuré



## Conseil d'Administration

Alastair Russell  
Claus-Dieter Bölle  
Bram-Paul Jobse  
Rickard Danielsson  
Nick Feldman  
Gilbert Gould  
Riccardo Melandri  
Philippe Vandekerckhove  
Danny Vanwelkenhuyzen

Président  
Vice-Président  
Vice-Président

*Administrateur indépendant*  
*Administrateur indépendant*

*Comité de Direction*  
*Comité de Direction*

Les mandats externes des membres du Conseil se trouvent sur notre site web.



## Comités Consultatifs

### Comité de Souscription

Corinne White  
Luca Emilio Agrò  
Ivan Annezer  
Alisdair Currie  
Thomas Erb  
Nick Feldman  
Veerle Goderis  
Alexandru Havris  
Heiner Hefti  
Lisa Hough  
Stefan Kurz  
Franck Orset  
Kathleen Sinclair  
Philippe Vandekerckhove  
Danny Vanwelkenhuyzen

*Président*

### Comité Technique Consultatif

Gian Luca Noferi  
Ivan Annezer  
Michel Buisset  
Franck Orset  
Samuli Savolainen  
Jurgen Oechsler

*Président*



## **Comités Consultatifs**

### **Comité Financier et d'Investissements**

Rafael Jiménez-Shaw  
Lauri Piekkari  
Bénédicte Rifai  
Annemie Roefs  
Alastair Russell  
John W. Thurber  
Marleen Vercammen

### **Comité d'Audit**

Gilbert Gould  
Bram-Paul Jobse  
Alastair Russell

### **Comité des Risques**

Gilbert Gould  
Tom Houben  
Bram-Paul Jobse  
Alastair Russell

### **Auditeur interne**

Willy Gemis

### **Compliance Officer**

Philippe Vandekerckhove



## Direction général

### L'ensemble du personnel

Danny Vanwelkenhuyzen  
Ivan Annezer  
Wim Buysse  
Alisdair Currie  
Véronique Durieux  
Wim Gemis  
Veerle Goderis  
Heiner Hefti  
Tom Houben  
Cathy Mortelmans  
Franck Orset  
Annemie Roefs  
Philippe Vandekerckhove  
Marleen Vercammen  
Rachida Zahmidi

*Administrateur Délégué*  
*Directeur Prévention des Risques*  
*Ingénieur Prévention des Risques*  
*Directeur Souscription et Sinistres*  
*Comptable*  
*IT Project Manager*  
*Senior Souscripteur*  
*Administrateur Délégué de la branche suisse*  
*Risk Manager*  
*Assistante Administrateur Délégué et Conseil d'Administration*  
*Ingénieur Prévention des Risques*  
*Asset Manager*  
*Administrateur Délégué adjoint*  
*Directeur Financier*  
*Souscripteur*

### Réviseurs

Deloitte  
Reviseurs d'Entreprise SC sfd SCRL  
Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1 J  
BE - 1930 Zaventem  
*Représenté par:*  
*M. Rik Neckebroeck*

### Fonction actuarielle

Nicolai & Partners  
Duboisstraat 43  
BE - 2060 Antwerpen  
*Mme. Veerle Nicolai*



## Message du Président

Chers membres,

Au fur et à mesure que le nucléaire mondial continue de se développer, votre mutuel EMANI évolue avec lui. Nous avons maintenant été avisé que certains membres allemands partiront, mais nous constatons également un nouvel intérêt des États-Unis et avons eu des demandes de plusieurs membres potentiels des États-Unis. Cela reflète la relation de travail collaborative plus étroite avec NEIL qui s'est développée au cours des deux dernières années.

2016 a été une année plus difficile pour l'entreprise car Solvency a été mise en œuvre, mais je suis ravi de dire que les ratios de solvabilité laissent EMANI bien placé. Les résultats de l'année ont été robustes malgré un sinistre significatif.

En 1999, lorsque Danny a pris en charge la gestion mutuelle, EMANI opérait dans 8 pays avec 32 membres. Aujourd'hui, alors que nous allons lui dire au revoir à Danny à la fin de l'année, nous comptons 57 membres dans 16 pays. Il serait faux de ne pas remercier Danny pour ses efforts inlassables au fil des ans en développant l'espace mutuel vers un endroit fort, ce qui fait que nous en profitons tous aujourd'hui. Ce n'est pas par hasard que l'assemblée générale de cette année a lieu à Montreux, où tout a commencé pour Danny.

Merci à tous pour votre soutien continu à EMANI



**Alastair Russell**  
Président du Conseil d'Administration



## Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

- Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine., terrorisme et assurance tous risques montage et essais.
- Potentiel de réduction de cotisations.
- Potentiel pour distribution du Fonds de garantie.
- Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.
- Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille actuel d'EMANI se fonde principalement sur la couverture des dommages matériels, mais notre équipe de souscription est toujours à la recherche de nouvelles façons de subvenir aux besoins de nos membres.

EMANI agit, de plus en plus, comme l'assureur principal en offrant à ses membres les avantages d'une couverture d'assurance complète et des prix compétitifs. Si le membre le sollicite, EMANI peut aussi agir comme Co-assureur en partenariat avec les pools d'assurance nationaux ou d'un autre assureur.

Lorsque EMANI agit comme le principal souscripteur, le sinistre sera réglé avec la collaboration d'un expert en sinistre indépendant. Dans le cas où EMANI agit comme Co-assureur, EMANI suivra généralement les recommandations et l'évaluation d'un expert en sinistre désigné par l'assureur principal. Cependant, dans certains cas, la Direction peut charger EMANI à nommer des experts indépendants ou des conseillers d'experts supplémentaires.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.



## Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

## Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura approuvé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI et du personnel de EMANI et lequel rapporte au Comité de Souscription) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.



## Rapport du Conseil d'Administration présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Cher Membre,

A la fin de la 38ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation Financière de votre Association Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année Financière qui prit terme le 31 décembre 2016.

Les états financiers comprennent les résultats de la branche EMANI en Suisse qui a été créé le 7 juin 2013 et qui a reçu l'autorisation de la "FINMA" régulateur Suisse en date du 30 septembre 2014.

Le Conseil d'administration de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables Belges. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'association Mutuelle adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash-flows et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

### Capacité

La capacité d'assurance "Dommage Matériel" est resté inchangé en 2016 par rapport à l'année 2015 à € 600.000.000.

La capacité d'assurance pour la couverture du terrorisme est également resté à € 600.000.000.

EMANI peut commettre plus de € 600.000.000 sur un risque lorsque la réassurance facultative supplémentaire est disponible et cela se résulte a un engagement maximal de € 733.743.200.

La rétention propre 2016 se limitait à € 241.663.445 pour les polices d'assurance de dommages matériels, a l'exception d'un contrat pour € 262.710.000 et à € 236.500.000 pour les polices d'assurance terrorisme par rapport à € 239.971.000 (Dommages Matériels) et € 223.688.000 (Terrorisme) l'année précédente.



## Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Aux fins des calculs suivants, la contribution est définie comme une contribution originale moins rabais.

Les cotisations nettes ont diminué de € 41.010.250 en 2015 à € 38.518.509 en 2016 et inclus les contributions pour nos membres Suisse et qui ont été écrites pour la première fois par la branche Suisse. Cette réduction des cotisations peut être attribuée essentiellement à nos Membres qui ont réévalué leurs programmes d'assurance à la suite de fermetures de sites à venir et une restructuration majeure de la cession d'un membre à la mutuelle.

Le coût de la réassurance a diminué de € 18.119.258 en 2015 à € 15.079.530 en 2016. Cela peut être attribué à des réductions de taux obtenus à partir de nos marchés de réassurance de traités conjointement avec une réduction globale des valeurs étant réassuré.

Les contributions nettes acquises après réassurances ont légèrement augmenté à € 23.438.978 en 2016 contre € 22.890.993 en 2015.

## Charges

Les frais généraux ont diminué de € 3.712.671 en 2015 à € 3.640.421 en 2016 ou moins 1,9 % et y compris les dépenses de notre filiale suisse.

## Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres (nettes de réassurance) pour 2016 est un coût net pour le compte de résultat de € 11.246.762 à € 286.275 en 2015. Le montant inclus des paiements effectifs de € 1.172.200 (net de Réassurance) dont € 66.147 est relative aux sinistres qui ont eu lieu en 2016 et en plus, il y a avait une augmentation de réserves (net de réassurance) de € 10.074.562. Les ajustements des réserves inclus € 10.598.759 liés aux sinistres survenus pendant l'exercice 2016.



## Investissements

La valeur comptable totale des placements a augmenté de € 254.131.611 en 2015 à € 273.645.160 en 2016.

La stratégie d'investir 30,17 % au marché obligataire des sociétés, 55,04 % au marché monétaire et 14,79 % au marché boursier au début de l'exercice 2016, a été changée en étapes pendant l'exercice pour finir à 42,84% investit au marché monétaire, 28,83% au marché obligataire des sociétés, 14,07% au marché boursier et 14,26 % Fonds de rendement absolu résultant à un profit financier de € 1.014.326. Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur d'achat et les gains non réalisés de € 14.422.430 ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat pour l'année 2016. Les gains non réalisés de 2015 s'élèvent à € 9.286.868.

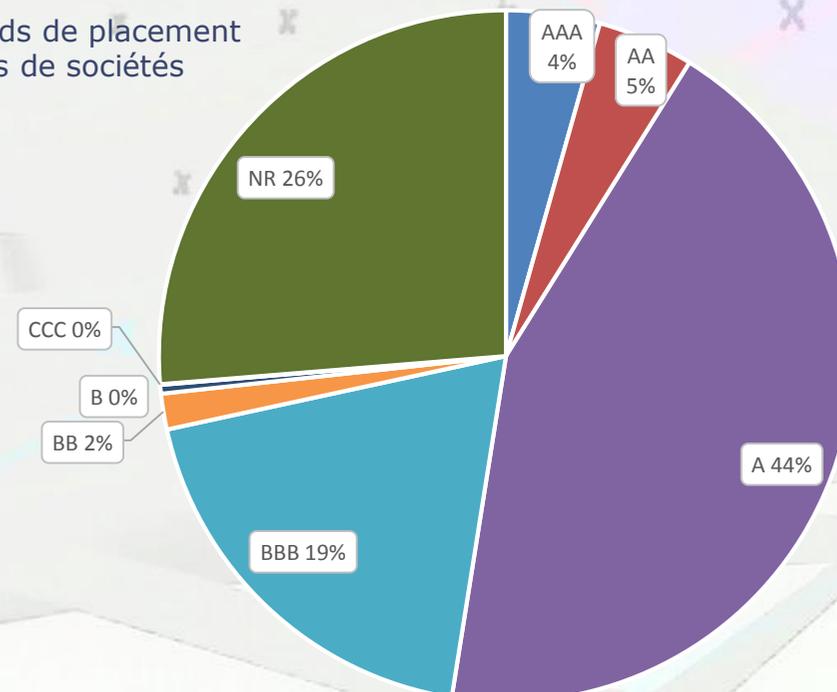
### Valeur comptable et la juste valeur marchande estimée des placements au 31 décembre 2016.

#### Euro

	Valeur comptable	Profit de change non réalisés (pertes)	Valeur de marché
Action	33.730.306	6.810.470	40.540.776
Fonds de rendement absolu (risque monétaire)	7.000.000	94.304	7.094.304
Fonds de rendement absolu (risque obligataire)	34.017.700	(26.832)	33.990.868
Fonds de placement marché monétaire	64.363.808	40.600	64.404.408
Fonds de placement obligataire	80.600.350	7.503.888	88.104.238
Revenu fixe placement	13.500.000	0	13.500.000
Dépôt et numéraire	40.432.996	0	40.432.996
<b>Total</b>	<b>273.645.160</b>	<b>14.422.430</b>	<b>288.067.590</b>

### Cote de crédit de produit investissement à la date du 31 décembre 2016

Le crédit rating moyen pondéré global des fonds de placement du marché monétaire, les SICAVs d'obligations de sociétés et les dépôts est à A-.



### Allocation par pays du portefeuille de placement au 31 décembre 2016.

AT 0,12% • BE 14,76% • BM 0,02% • CH 1,50% • DE 2,22% • DK 0,35% • ES 2,12% • EU 0,77% • FI 0,15% • FR 24,72% • GB 7,91% • IE 0,59% • IT 1,51% • LU 7,13% • NL 4,71% • NO 0,16% • Europe others 0,81% • US 11,92% • CA 0,30% • AU 0,95% • MX 0,63% • CN 0,57% • JP 0,21% • Asia others 0,35% • AE 0,20% • Africa/Middle East others 0,74% •

### Produits financiers nets

Euro	2016	2015
Plus values/ moins values	311.911	708.452
Intérêts et dividendes placement financiers	85.908	0
Intérêts dépôts à terme	31.140	131.652
Intérêts espèces et equivalent	60.670	20.254
Correction des valeurs sur placement	647.492	360.541
Précomptes	-122.795	-62.509
Produits financiers nets	1.014.326	1.158.390

### Résultat

L'excédent pour l'année 2016 s'élève à € 9.598.752 par rapport à € 20.051.077 pour l'année 2015 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes).

L'excédent de l'année comprend les résultats de notre filiale suisse qui s'élève à € 1.511.

L'excédent technique pour l'année 2016 de € 8.550.093 est alloué conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances, la Banque Nationale de Belgique (anciennement la CBFA) à la provision pour l'égalisation et catastrophes.

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter le surplus du résultat financier au fonds de garantie pour le montant de € 1.049.131 en ce qui concerne les activités belges, et pour être reportés à des pertes non réparties pour la perte de € 1.511 par rapport à la branche suisse conformément aux prescriptions locales.

### Fonds de garantie

Le fonds de garantie ainsi que la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à € 250.862.212.

L'Association Mutuelle a reconnu la démission de certains membres, qui partiront après la période de préavis de 5 ans. Leur partie actuelle dans le fonds de garantie est de € 18.761.128.



## Recommandations

Nous vous proposons

- Approuver les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016 comme présenté
- Accorder la décharge aux administrateurs de la société à l'égard de leurs fonctions pour l'exercice terminée le 31 décembre 2016
- Accorder la décharge au commissaire aux comptes



**Alastair Russell**  
Président du Conseil d'Administration  
*Au nom du Conseil d'Administration*



## Rapport de Régie d'Entreprise

### Structure de gouvernance d'entreprise

EMANI continue de croire que la gouvernance d'entreprise peut être extrêmement utile et efficace pour stimuler l'utilisation des meilleures pratiques de gouvernance.

Tous les principes sur la gouvernance d'entreprise sont écrits dans le document "Mémorandum of good governance". En plus, la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

A partir du 1er Janvier 2016, soit la date d'implémentation du régime Solvabilité II, l'objectif de EMANI est d'assurer que la mutuelle soit conforme aux exigences définies par EIOPA et traduit en version Belge par le Superviseur local. Le rapport sur la situation financière de solvabilité (SCFR) peut être trouvé sur notre site Web.

Les principes pertinents de la gouvernance sont appliqués à la mutuelle de la manière suivante :

### Structure de management

L'assemblée générale dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, sans préjudice des lois et règlements en vigueur concernant le contrôle d'EMANI.

Le Conseil d'administration est l'organe de direction qui supervise conjointement les activités de la mutualité. Il y a actuellement dix membres du Conseil, parmi lesquels six représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

La composition du Conseil est équilibrée tenant en compte les compétences, l'expérience et le contexte respectif de chacun des membres du Conseil. Les membres du Conseil s'engagent qu'ils ont suffisamment de temps pour exercer leurs fonctions, en tenant compte du nombre et de l'importance de leurs autres engagements.

Le comité exécutif a pleinement le pouvoir d'entreprendre la gestion quotidienne de l'Association.

En outre, le Conseil a nommé des comités consultatifs spécifiques, le Comité des risques, le Comité d'Audit, le Comité consultatif sur les finances et l'investissement et le Comité de souscription. Ces comités sont composés de représentants des Membres. Tous les comités consultatifs ont des chartes qui expliquent leur but et leur rôle ainsi que leurs responsabilités.

La mission de ces comités est d'analyser des sujets spécifiques, de préparer les questions à examiner et à recommander au conseil d'administration. L'existence des Comités ne remplace pas la responsabilité ultime du conseil.

Le conseil d'administration et les comités se réunissent aussi souvent que les intérêts de la mutuelle l'exigent. Par exemple : Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire. Il y a des minutes de chaque réunion.

Conformément aux exigences applicables dans la politique appropriée, le conseil d'administration et les comités effectuent annuellement une auto-évaluation.



## Structure opérationnelle et fonctions clés.

La portée du travail de l'auditeur interne est de déterminer si le réseau de gestion des risques, le contrôle interne et les processus de gouvernance d'EMANI, tel que conçu et représenté par la direction, est adéquat et suffisant.

Le Compliance Officer agit comme un conseiller proche de la direction pour prendre des mesures dans le cadre de la politique d'intégrité et assurer le développement de la déontologie de la mutuelle.

Le conseil d'administration et le comité exécutif décident de la stratégie de risque et de la conception de la structure de risque. The Risk Manager, déploie des pratiques pour identifier, évaluer, surveiller et atténuer divers risques pour les activités d'EMANI.

EMANI est tenu par la loi belge d'avoir une enquête mathématiques effectuée par un actuaire pour évaluer le risque de contribution et des sinistres à l'égard des polices d'assurance.

Conformément aux articles 44, 46, 47 et 48 de la directive Solvabilité II, la mutuelle a mis en place les fonctions suivantes : fonction de gestion des risques, fonction de Compliance, fonction d'audit interne et fonction actuarielle. Chaque fonction clé révèle un rapport ainsi que pour l'année à venir un plan et sont en contact direct avec le conseil d'administration.

Toutes les fonctions clés ont une politique distincte expliquent leur rôle et leurs responsabilités. Chaque fonction clé doit se conformer à l'ajustement d'une politique appropriée et effectuer une auto-évaluation. Dans le cas où la fonction clé est sous traitée, un contrôle est effectué pour se conformer aux directives de la politique d'externalisation.

## Suivi et actions correctives.

La Mutuelle dispose de procédures internes qui fournissent des conseils pratique à l'ensemble du personnel (1e ligne de défense).

La deuxième ligne de contrôle effectuée par la fonction de gestion des risques et la fonction de compliance, assure le suivi du contrôle des risques et que des mesures correctives sont prises.

L'auditeur interne fait un rapport au comité d'audit sur l'efficacité des procédures en tant que troisième ligne de défense.

Pour atteindre ses objectifs commerciaux, EMANI met l'accent sur l'adhésion aux normes les plus élevées en matière d'intégrité et d'éthique des entreprises, ainsi que le respect et le respect de toutes les lois et règlements nationaux et supra - nationaux applicables.

Les employés ont l'obligation d'informer sur des préoccupations légitimes ou sur des menaces en violation de ces valeurs et codes et sur le sujet de comportement contraire à l'éthique ou illégal envers la direction. Les dénonciateurs seront protégés contre toute mesure disciplinaire.

EMANI e également mis en place des procédures efficaces et transparentes pour traiter les plaintes. Les plaintes sont considérées comme un source d'information vitale et essentielle pour améliorer nos systèmes de contrôle interne. D'abord, ils sont enregistrés et traités en conséquence.

En ce qui concerne l'infrastructure informatique, une politique de continuité et un processus de mis en œuvre incluant nos sécurités propres sont en place. Le service informatique certifie que la sécurité, la confidentialité et toutes les autres exigences de gestion informatique sont traitées adéquatement par le fournisseur de cloud computing.



## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2016**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

### **Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'European Mutual Association for Nuclear Insurance Association d'Assurance Mutuelle (« l'association »), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 298.850 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1,048 (000) EUR.

#### *Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA) telles qu'adoptées en Belgique, Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de l'association et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels d'European Mutual Association for Nuclear Insurance Association d'Assurance Mutuelle donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de l'association.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 12 mai 2017

**Le commissaire**



**DELOITTE** Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Rik Neckebroek



## Bilans aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans fonds d'investissement	219.712.165	184.080.765
2. Bonds and other fixed interests	13.500.000	13.000.000
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	20.200.707	31.218.240
	<b>253.412.872</b>	<b>228.299.005</b>
D. bis. Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	2.737.273	2.691.252
III. Provision pour sinistres	19.084.292	11.836.534
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	0	0
	<b>21.821.565</b>	<b>14.527.786</b>
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	692.825	745.672
2. Intermédiaires d'assurance	7.753	93.507
II. Créances nées d'opérations de réassurance	2.030.114	2.022.005
III. Autres créances	86.582	74.962
	<b>2.817.274</b>	<b>2.936.146</b>
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	220.493	246.637
II. Valeurs disponibles	20.232.288	25.832.606
	<b>20.452.781</b>	<b>26.079.243</b>
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	345.433	293.939
	<b>345.433</b>	<b>293.939</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>298.849.924</b>	<b>272.136.119</b>



## Bilans aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	92.030.572	90.951.681
5. Bénéfice (Perte) reporté(e)	-89.461	-87.950
	<b>91.941.112</b>	<b>90.863.731</b>
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	8.725.509	8.365.240
III. Provision pour sinistres	37.043.633	19.721.314
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	0	0
V. Provision pour égalisation et catastrophes	158.921.100	150.371.007
	<b>204.690.242</b>	<b>178.457.560</b>
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26.125	278.745
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	715.304	369.288
V. Autres dettes	442.998	402.686
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	309.852	269.176
a) Impôts	0	0
b) Rémunérations et charges sociales	309.852	269.176
2. Autres	133.146	133.510
	<b>1.184.427</b>	<b>1.050.719</b>
H. Comptes de régularisation	1.034.144	1.764.109
	<b>1.034.144</b>	<b>1.764.109</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>298.849.924</b>	<b>272.136.119</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante du bilans.



## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
1. Primes acquises nettes de réassurance			
a) Primes brutes		38.878.777	39.208.635
• Primes émises	38.957.204	39.235.927	
• Rabais au membre	-78.427	-27.292	
b) Primes cédées aux réassureurs		-15.125.551	-17.520.706
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)		-360.269	1.801.615
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)		46.021	-598.552
		<b>23.438.978</b>	<b>22.890.993</b>
2bis. Produits des placements			
b) Produits des autres placements		177.718	151.906
c) Reprise de corrections de valeur sur placements		647.492	360.541
d) Plus-values sur réalisations		382.783	781.322
		<b>1.207.993</b>	<b>1.293.769</b>
3. Autres produits techniques nets de réassurance		<b>32.630</b>	<b>641</b>
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)			
a) Montants payés nets		-1.172.200	-294.473
aa) montants bruts	-3.749.834	-1.080.887	
bb) parts des réassureurs	2.577.634	786.414	
b) Var. de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augm. -, red. +)		-10.074.562	8.198
aa) var. de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augm. -, red. +)	-17.322.320	-1.301.351	
bb) var. de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augm. +, red. -)	7.247.758	1.309.549	
		<b>-11.246.762</b>	<b>-286.275</b>
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)			
a) Montants payés nets		0	0
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance		0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>



## Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-122.949	-121.999
c) Frais d'administration	-3.517.472	-3.590.672
	<b>-3.640.421</b>	<b>-3.712.671</b>
7bis. Charges des placements (-)		
a) Charges de gestion des placements	-122.795	-62.509
b) Adjustments to investment values	0	0
c) Moins-values sur réalisations	-70.872	-72.870
	<b>-193.666</b>	<b>-135.379</b>
8. Autres charge de reassurance	0	0
<b>Excédent / (déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes</b>	<b>9.598.752</b>	<b>20.051.077</b>
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-8.550.093	-19.503.347
<b>Excédent / (déficit) de l'exercice à affecter</b>	<b>1.048.659</b>	<b>547.730</b>
15. Impôts	-1.039	-348
<b>Excédent / (déficit) de l'exercice à affecter</b>	<b>1.047.620</b>	<b>547.382</b>

*Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.*



# Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)

## 1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION MUTUELLE ET RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

La Mutuelle a pour objet d'indemniser les membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Durant l'année 2016, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. pour les dommages matériels s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 16% des premiers 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 23,72% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 59,28% de 500.000.000 EUR, excédent ces premiers 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (en cas d'une première et deuxième perte) et 7,72% du type « quota share » (pour tout incident);

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. s'établit donc à 241.663.445 EUR en cas d'une première perte et 241.663.445 EUR en cas d'une deuxième perte durant l'année 2016.

Néanmoins, pour un seul contrat d'assurance, l'engagement maximum d'E.M.A.N.I s'élevait à 262.710.000 EUR.

Pour les attaques terroristes, durant l'année 2016, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 62,80% de 125.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première et deuxième perte);
- 37,50% de 250.000.000 EUR sur ces 125.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte);
- 85 % de 225.000.000 EUR sur ces 375.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte);

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 236.500.000 EUR en cas d'une première perte et 236.500.000 EUR en cas d'une deuxième perte pour l'année 2016.

EMANI peut prendre plus que 600.000.000 EUR pour un risque, si la réassurance additionnelle facultative est disponible pour couvrir la parti excédentaire.

Les principales règles d'évaluation appliquées par E.M.A.N.I. se résument comme suit:

### a) Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Actifs immobilisés	Par an
Installations, équipement électronique et outillage	33,33%
Software (sur evaluation par executive committee pour chaque project)	20% or 33,33%
Mobilier	10%
Matériel roulant	20%



## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)

- suite -

### b) Conversion de devises étrangères

Les comptes d'E.M.A.N.I. sont tenus en Euro (EUR) et les comptes annuels sont établis dans cette devise.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro sur une base mensuelle en utilisant le taux de change en vigueur au début du mois comme proxy du taux de change quotidien sur le mois correspondant.

Les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

### c) Intégration de la succursale suisse

L'intégration des actifs et passifs des succursales en devises étrangères:

Les actifs et passifs de la succursale libellés en devise étrangère sont convertis en Euro en utilisant le cours de change de clôture de la période comptable de l'année en question. Le compte de résultats est converti en Euro en utilisant le cours de change moyen de la période comptable de l'année.

Les bénéfices et pertes de changes sont enregistrés dans le compte des résultats sous la rubrique « Produits des placements » et « Charges des placements ».

### d) Provision technique

E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais rétrocedés aux membres sur les polices échues, les sinistres à régler augmentées avec la meilleure estimation des coûts internes et externes de traitement des sinistres, et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

### e) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### f) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultats.

### g) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes.



## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)  
- suite -

### 2. FONDS DE GARANTIE

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'allouer 1.049.131 EUR, l'excédent de l'année 2016, au fond de garantie. Le résultat de l'année 2016 de la succursale suisse ne sera pas transféré au fonds de garantie, mais sera reporté dans le résultat (1.511 EUR).

Par rapport au 31 décembre 2015, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2015	90.951.681
Transfert de l'excédent de l'année (hors succursale suisse)	1.049.131
Nouveaux membre	29.760
<b>Fonds de garantie au 31 décembre 2016</b>	<b>92.030.572</b>

Par rapport au 31 décembre 2015, le bénéfice/perte reporté a évolué comme suit:

Déficit reporté au 31 décembre 2015	-87.950
Transfer du déficit de l'année (succursale suisse)	-1.511
<b>Déficit reporté au 31 décembre 2016</b>	<b>-89.461</b>

### 3. PROVISION POUR EGALISATION ET CATASTROPHES

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 262.710.000 EUR. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements (hors résultat de la succursale suisse). Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas de perte, le montant de la perte est utilisé. L'application de cette règle conduit à une addition de 8.550.093 EUR pour l'année 2016, ce qui porte le total de la réserve à 158.921.100 EUR.



## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2016 et 2015

(en Euro)  
- suite -

Il convient toutefois de noter que, à la fin de 2016, le fonds de garantie s'élève à 91.941.112 EUR et peut également être utilisé pour couvrir l'obligation de la mutuelle. En outre, les bénéfices non réalisés sur les placements au 31/12/2016 s'élèvent à 14.422.430 EUR et peuvent être réalisés en cas de catastrophe. En plus, dans certaines circonstances la mutuelle peut effectuer des appels supplémentaires aux membres (Article 26 des statuts) soient utilisés pour couvrir ses obligations.

### 4. GESTION

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes. Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique « net asset value » de fonds d'investissements sauf pour Blackrock SA pour lequel on a enregistré 22.528 EUR sous frais de gestion des placement.

Les honoraires des courtiers de réassurance s'élèvent à 376.181 EUR pour l'exercice 2016 et à 547.655 EUR pour l'exercice 2015.

Les commissions des réassureurs rétrocédées à E.M.A.N.I. s'élèvent à 433.222 EUR pour l'exercice 2016 et à 469.895 EUR pour l'exercice 2015 et sont déduit des charges de primes de réassurance.



**2 0 1 6**  
**E M A N I**

EUROPEAN MUTUAL  
ASSOCIATION  
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION  
D'ASSURANCES  
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4  
B-1140 BRUSSELS  
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10  
Fax. + 32 (0)2 705 72 92  
[www.emani.be](http://www.emani.be)

